



Rapport ESG 2023 et suivi de la performance extra-financière au sens du Label ISR

LFR Inclusion Responsable ISR

L'objectif du Rapport ESG est de mettre en lumière les contributions extra-financières des investissements du fonds, conformément aux exigences du label ISR, et de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat auquel nous répondons sur une base volontaire.

Nos convictions d'investissement et de choix de valeurs reposent sur l'analyse des entreprises et de leurs contributions à une économie en transition. Cette analyse se fonde sur des données tangibles et quantitatives, permettant une logique de mesure.



Introduction

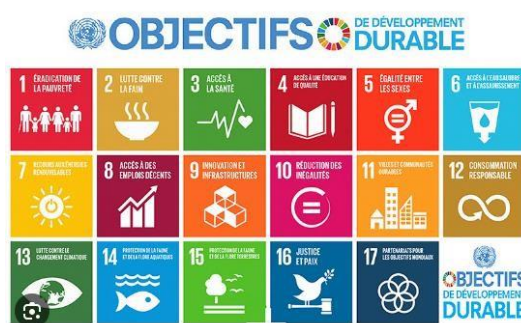
Ce compte rendu ESG et les mesures qu'il contient s'appuient sur les données ESG des entreprises issues de nos bases de données **Empreinte Ecosociale®** et **Inclusion Indicators Database – 2ID®**. Elles permettent aux équipes de La Financière Responsable (LFR) d'évaluer le degré de cohérence entre les différentes parties prenantes avec l'entreprise elle-même et ses choix stratégiques, sur chacun des piliers ESG. Ce rapport vise également à intégrer la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « *principal adverse impacts* »).

Lancé le 28 juin 2019, après 18 mois de travaux de recherche et d'analyse, le fonds labellisé ISR **LFR Inclusion Responsable** sélectionne, à partir de la **Gestion Intégrale IVA® - Integral Value Approach¹**, des entreprises européennes de qualité et de croissance, engagées en faveur de **l'inclusion en entreprise des personnes en situation de handicap**. Pour La Financière Responsable, l'effort d'inclusion des personnes en situation de handicap par l'entreprise est, en complément de la stratégie, des données ESG et financières, révélateur de **la qualité de l'entreprise**. En effet, l'entreprise inclusive est dotée d'une forte capacité à s'enrichir de la différence, d'un esprit d'équipe qui reconnaît la fragilité de l'autre et de tous. Enfin, une telle entreprise apparaît mieux préparée au changement, plus créative et encline à encourager l'innovation afin de contribuer à la création de valeur à long terme.

La Gestion Intégrale IVA® doit permettre également à La Financière Responsable de prendre en compte les **risques extra-financiers** qui pèsent sur l'entreprise. **Les risques de durabilité²**, introduits par le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR*, sont ainsi intégrés dans le cadre de la recherche et l'analyse tout au long du processus d'investissement propre à LFR.

Cette méthode de gestion s'insère, évidemment, dans la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, encouragée par les [17 Objectifs de Développement Durable](#) (ODD) adoptés par les Etats-membres de l'Organisation des Nations Unies.

Elle vise également à réduire l'exposition des investisseurs à ces risques de durabilité conformément à la [politique](#) développée par LFR.



¹ La Gestion Intégrale IVA® est résolument tournée vers les entreprises bénéficiant d'un fort potentiel à croître à moyen et long terme dans leur environnement macroéconomique et concurrentiel. En conséquence, les gérants-analystes procèdent à l'analyse de ce développement pour chaque entreprise, sous toutes les composantes de la chaîne de valeur : développement économique, relations sociales, relations avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants ou de façon plus générale les partenaires, liens tissés avec la société civile, l'environnement, ou encore le mode de gouvernance et le management des dirigeants. À l'issue de l'analyse, les équipes de LFR disposent d'une vision élargie et complète des pratiques et de la perspective de croissance de l'entreprise, aussi appelées développement intégral de l'entreprise.

² Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (changement climatique, biodiversité, santé et sécurité, non-respect de la législation, amendes, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via divers mécanismes, notamment : une diminution des revenus ; une hausse des coûts ; des dommages, une dépréciation voire un blocage de la valeur des actifs ; amendes ou risques réglementaires. En raison de leur nature, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des instruments financiers est susceptible de s'accroître au cours du temps. (cf. Règlement UE 2019/2088)

Outre sa méthode de sélection responsable, La Financière Responsable a défini une [politique de vote](#) qu'elle exerce aux Assemblées Générales des entreprises dont ses fonds sont actionnaires. Elle vise à exercer exhaustivement ses **droits de vote** pour chacune des Assemblées Générales des entreprises en portefeuille. Chaque année, La Financière Responsable publie son [rapport d'exercice des droits de vote](#) sur son site Internet.

La gestion de convictions de La Financière Responsable conduit également ses équipes à mener une [politique d'engagement active](#) auprès des entreprises investies. Cette politique peut être étendue à des entreprises non investies mais faisant partie de l'univers ESG éligible. Ainsi, La Financière Responsable incite les entreprises cotées à améliorer leurs pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Les actions menées et leurs résultats obtenus en matière de politique d'engagement font l'objet de la publication, chaque année, sur le site internet de La Financière Responsable : sa [politique d'engagement](#) ainsi qu'un [rapport d'engagement](#).

Dans un premier temps, la méthodologie de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database® sera expliquée, ainsi que les moyens humains mis en œuvre pour le suivi des émetteurs et la méthode d'évaluation des contributions des investissements, conformément aux exigences du label ISR.

Puis, des **indicateurs représentatifs** des domaines **sociaux, environnementaux, de gouvernance et des Droits de l'Homme** seront soumis à une analyse. Compte tenu de l'importance que revêt l'inclusion de personnes en situation de **handicap** en entreprise pour LFR Inclusion Responsable ISR et ses investisseurs, les résultats obtenus seront présentés pour mettre en exergue les contributions du fonds à un monde plus inclusif. Lorsque cela sera possible et pertinent, La Financière Responsable explicitera sa démarche de sélection et de gestion responsable en tant que **contributeur aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies**, un moyen supplémentaire de souligner son apport à une économie en transition.

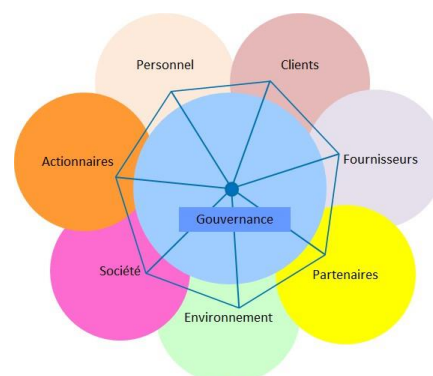


La méthodologie de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database®

1) Nature des critères extra-financiers pris en compte

Les informations exploitées par les équipes de La Financière Responsable émanent directement des entreprises et sont collectées annuellement via un questionnaire ESG adressé par les équipes de La Financière Responsable. Ces informations peuvent également figurer dans la communication officielle de l'entreprise via ses multiples supports d'information (Document d'Enregistrement Universel, Rapport Intégré, Rapport de Développement Durable, bilans sociaux, etc.). Toutes les données obtenues des entreprises par La Financière Responsable sont ainsi opposables aux tiers.

L'ensemble de ces données sont agrégées dans les bases de données Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database® pour la politique handicap des entreprises. Ces bases apportent ainsi une ressource d'information très détaillée pour la gestion du fonds LFR Inclusion Responsable ISR et l'élaboration de ce compte-rendu ESG.



Source : La Financière Responsable

Concernant l'Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable :

En 2023, la base de données Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable regroupait :

- **178** indicateurs extra-financiers
- des informations sur plus de **270** entreprises européennes.



Depuis plus de 15 ans, les équipes de La Financière Responsable collectent et mettent à jour chaque année cette base de données.

Les indicateurs ESG de l'Empreinte Ecosociale® permettent lors de l'analyse ESG d'évaluer le degré d'intégration de l'ensemble des parties-prenantes par l'entreprise :

- personnel
- actionnaires
- clients
- fournisseurs et partenaires
- l'environnement et
- la société civile.

Cette diversité d'indicateurs permet donc d'évaluer au mieux la réalité des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance des entreprises qui composent les fonds de La Financière Responsable, ainsi que leurs univers de valeurs éligibles.

Ces données ESG tangibles concernent les fonds LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR, LFR Inclusion Responsable ISR (LFR IR ISR), les valeurs des indices du CAC 40, de l'Euro Stoxx 50 DNR et du Stoxx Europe 50.

Pour le fonds LFR IR ISR, la composition du portefeuille est arrêtée au 29 décembre 2023 (Cf. Annexe 1).

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Concernant l'*Inclusion Indicators Database*® de La Financière Responsable :

L'*Inclusion Indicators Database*® centralise les données collectées par les équipes de La Financière Responsable au moyen du questionnaire « Handicap au travail » pour le fonds LFR IR ISR. Il permet d'apprécier la qualité inclusive de l'entreprise envers les personnes en situation de handicap. Les équipes de La Financière Responsable transmettent le questionnaire aux émetteurs de l'univers d'investissement, collectent et intègrent les réponses dans la base de données afin de procéder à leur évaluation.

L'*Inclusion Indicators Database*® intègre les réponses d'environ 200 entreprises (sur plus de 350 interrogées à fin 2023). Le questionnaire handicap comporte plus de 60 questions réparties en 7 thèmes :

- ✓ Données chiffrées relatives à l'emploi,
- ✓ La formalisation de la politique handicap : accueil, inclusion et développement professionnel,
- ✓ Adaptation des locaux et l'ergonomie des postes de travail,
- ✓ Le recrutement et l'intégration,
- ✓ La rétention des personnes en situation de handicap,
- ✓ La participation à des initiatives spécifiques ou le soutien à des programmes d'inclusion,
- ✓ Les opérations réservées au secteur protégé, c'est-à-dire aux Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Ces données de l'*Inclusion Indicator Database*® concernent le fonds LFR IR ISR. Le fonds, au 29 décembre 2023, représente 4,45% des encours de La Financière Responsable.

2) Processus de collecte et d'élaboration de la base de données :

Les informations exploitées par les équipes de La Financière Responsable émanent directement des entreprises et sont collectées par ses équipes au moyen de questionnaires extra-financiers normés. Pour l'Empreinte Ecosociale®, le questionnaire est pré-rempli à partir des éléments issus des documents officiels des entreprises.

La validation des données pré-collectées et le remplissage exhaustif du questionnaire sont réalisés grâce à la prise de contact direct avec chaque entreprise (Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Environnement, Service de Relations avec les investisseurs). Le recours à des questionnaires pour la collecte d'informations permet à La Financière Responsable d'obtenir davantage d'informations de la part des émetteurs via la démarche d'engagement ainsi menée.

Le questionnaire « handicap au travail » de LFR qui vient nourrir l'*Inclusion Indicators Database*® ne fait pas l'objet d'un pré-remplissage et la réponse des entreprises se fait sur la base du volontariat.

Toutes les données collectées par LFR auprès des entreprises sont ainsi opposables aux tiers. Cela procure une solidité déterminante pour la réalisation et l'édition du rapport extra-financier ainsi que le suivi de la performance extra-financière requis par le Label ISR. Il n'est fait aucunement appel à une agence extra-financière ; l'analyse et l'appréciation générale de la situation ESG de l'entreprise, qui pour LFR est un des fondements de la gestion ISR, sont donc effectuées en interne par les équipes de La Financière Responsable.



Le processus de réalisation de l'Empreinte Ecosociale® et de l'*Inclusion Indicators Database*® est un élément moteur du **progrès de la communication** en matière de **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise**. Toujours avec l'objectif de mieux comprendre l'entreprise, le questionnaire évolue chaque année. Le travail de collecte et de communication de ces données dans le cadre de l'Empreinte Ecosociale® et de l'*Inclusion Indicators Database*® permet de contribuer à la réalisation des **Objectifs de Développement Durable**, particulièrement le **n°16** « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » au travers de sa **cible n°10** : « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » au travers de sa cible n°10 : « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

3) Analyse des données collectées et évaluation de la contribution extra-financière (ESG)

Le rapport extra-financier généré à partir de l'Empreinte Ecosociale® permet une comparaison systématique des données recueillies pour chaque portefeuille avec celles de l'indice de référence (l'Euro Stoxx 50 DNR sur une période donnée.). L'exploitation de la plateforme Qlick permet l'intégration de l'Empreinte Ecosociale® sur un support puissant pour la visualisation et l'analyse des données. Lorsque les mesures affichées laissent apparaître des résultats ESG meilleurs que ceux présentés par l'indice, nous pouvons alors affirmer que le portefeuille que nous avons constitué, intégrant la prise en compte des données financières et ESG, présente à l'épargnant l'opportunité d'un investissement à contribution positive (ou négative dans le cas inverse) selon le(s) critère(s) qui l'intéresse(nt).

Les mesures issues de l'*Inclusion Indicators Database*® font l'objet d'une comparaison systématique des données entre les réponses apportées par les entreprises sélectionnées au sein du fonds LFR Inclusion Responsable ISR et l'ensemble des entreprises ayant répondu au questionnaire, constituant en quelque sorte un « *peer group* » ou groupe de comparaison.

Enfin, il faut garder à l'esprit que l'objectif confié par les investisseurs est d'obtenir une bonne performance financière, en tenant compte de l'intégralité des caractéristiques de l'entreprise étudiée par les équipes de La Financière Responsable (stratégiques, financières et extra-financières), comme l'illustre la méthode de la Gestion Intégrale IVA®. Les résultats obtenus évoqués ci-dessus sont donc souvent le fruit d'un « compromis », lorsqu'il est possible. À défaut, l'analyse et l'appréciation globale (IVA® : *Integral Value Approach*) pourrait conduire à ne pas retenir une valeur, alors même qu'elle présenterait sous certains aspects d'indéniables qualités.

Afin de mieux comprendre les résultats présentés ici, il est à noter que le taux de réponse des entreprises permet de mesurer **l'intensité et l'engagement** des émetteurs.

4) Moyens mis en œuvre pour le suivi des valeurs et le suivi de la performance extra-financière

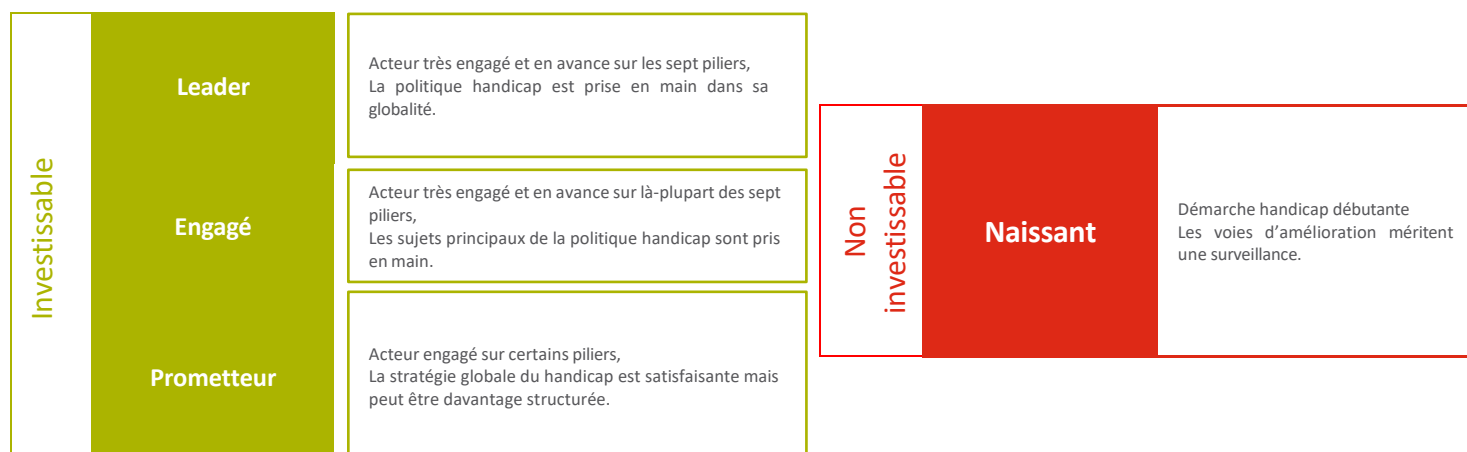
La collecte d'indicateurs ESG, l'analyse et le suivi des performances ESG sont des processus entièrement internalisés chez LFR et pris en charge par l'équipe d'analyste-gérants. L'équipe est composée de quatre gérants-analystes dont un responsable de gestion.

Pour une valeur examinée, l'analyste-gérant est en charge :

- De **l'analyse stratégique** menée, notamment, grâce aux travaux sur les « stratégies génériques » des entreprises de Michael Porter,
- De **l'analyse extra-financière** et du respect des critères **d'exclusion** qui passent notamment par une classification des entreprises selon une typologie ISR développée par les équipes de LFR :

Investissable	Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide	Non investissable	Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif		Communicante	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risques extra-financiers importants
	Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration		Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

- De l'analyse de la **politique handicap** et de la classification des entreprises selon la typologie dédiée :



- De l'analyse financière,
- De la présentation du cas d'investissement au comité mensuel d'investissement jusqu'au suivi au sein du portefeuille y compris les mises à jour financières et ESG annuelles, du suivi des controverses et du vote aux Assemblées Générales,
- Des actions d'engagement et de dialogues auprès de l'émetteur.

Les analystes-gérants sont encadrés par le responsable de gestion, qui préside le Comité d'Investissement et prend part à l'intégralité des réunions et comités sur les aspects financiers et extra-financiers relatifs à la détention des titres. Le responsable de gestion est garant du respect et de l'application du processus d'investissement et de gestion.

L'équipe de gestion de La Financière Responsable dispose également d'un référent spécialiste en stratégie, qui accompagne les analystes-gérants dans la recherche de cohérence entre les données ESG et la stratégie adoptée par l'entreprise pour sa recherche de croissance. Ce spécialiste en stratégie participe également à l'ensemble des comités et réunions mensuelles qui abordent les aspects extra-financiers.

Par ce processus rigoureux, les équipes de La Financière Responsable visent, autant qu'il leur est possible, à réduire l'exposition de leurs clients-investisseurs aux risques de durabilité tout en contribuant à limiter les préjudices sur les aspects environnementaux et sociaux³.

³ Incidences négatives en matière de durabilité, telles que définies par le règlement EU 2019/2088 *Sustainable Finance Disclosure* dit « SFDR ».

5) Contribution aux Objectifs de Développement Durable et précisions sur le fonds

LFR Inclusion Responsable ISR est un fonds labellisé ISR qui sélectionne des sociétés de qualité, cotées, européennes, engagées envers l'inclusion des personnes en situation de handicap et dans une démarche de développement durable.

Au travers de l'ensemble de son positionnement et de son processus d'analyse, le fonds a **un objectif de contribution directe à deux** des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Cible 8.5 :

« Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d'action pris en main par les communautés. »



Cible 10.2 :

« D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »

Ce rapport extra-financier est valable pour le fonds **LFR Inclusion Responsable ISR (LIR)** dont la composition est arrêtée au 29 décembre 2023 et disponible en **Annexe 1**.

À cette date, LFR Inclusion Responsable ISR comprend 29 valeurs cotées.

Actif net au 29/12/2023 En millions d'€	
LFR Inclusion Responsable ISR	25,25



Le label ISR et l'Article 29 de la Loi Energie-Climat invitent les investisseurs à produire un compte rendu sur la manière dont sont intégrés dans leur politique d'investissement les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ; ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. La lecture de ce rapport pourrait être fastidieuse si la totalité des indicateurs de l'**Empreinte Ecosociale®** y étaient décrits. Afin d'en faciliter l'accès, les équipes de LFR sélectionnent :

- **4 indicateurs suivis dans le cadre du Label ISR**, ainsi que
- **Des indicateurs complémentaires** permettant d'apporter une profondeur à l'analyse, y compris des indicateurs relatifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap et représentatifs de chaque pilier de l'analyse de cette thématique sociale.

L'ensemble se veut représentatif de la politique d'investissement LFR, des enjeux ESG et des Droits de l'Homme. De plus, pour chacun d'entre eux, LFR s'attache à souligner à quel Objectif de Développement Durable (ODD) le plus pertinent il contribue parmi les 17 ODD énumérés par l'Organisation des Nations Unies.

Au préalable, il faut noter que les données qui vont suivre sont afférentes aux entreprises figurant dans le portefeuille au 29 décembre 2023. Elles se rapportent à l'exercice 2022 (généralement clos au 31 décembre de l'année par les entreprises) et ont été collectées en 2023 par les équipes de LFR, dans le cadre de la mise à jour annuelle de l'Empreinte Ecosociale®. Il faut également savoir que jusqu'au 01/01/2024 les informations sont recensées par entreprise de manière équipondérée, sans tenir compte de leur poids dans le portefeuille ; un choix qui permet de mettre l'accent sur la qualité de l'entreprise et l'engagement de son management, plus que sur sa place dans le portefeuille, place qui est, d'ailleurs, une décision de gestion financière stricto-sensu.

Pour être complet, dans les résultats présentés, la mention du **taux de réponse** ou **taux de couverture** des entreprises permet de mieux apprécier la profondeur de la mesure et de l'engagement des émetteurs.

Enfin, précisons que LFR IR ISR comprend 13 **valeurs communes**, sur les 50 qui composent l'indice de référence au 29 décembre 2023 : Air Liquide, ASML Holding, BNP Paribas, Deutsche Telekom, Hermès, Iberdrola, L'Oréal, LVMH, Saint Gobain, Safran, Schneider Electric, Siemens et Vinci. Ces éléments expliquent les éventuelles divergences entre le fonds et son indice de référence, tout au long des graphiques et explications qui vont suivre.

1) Indicateurs relatifs au handicap : l'état des lieux du portefeuille

Dans le cadre de la gestion du fonds LFR Inclusion Responsable ISR (LFR IR ISR), La Financière Responsable s'attache à sélectionner des entreprises qui atteignent un niveau minimum dans chacun des piliers. Il faut préciser, ce faisant, que la démarche d'engagement de l'entreprise envers les personnes en situation de handicap est globale. Au 29/12/2023, le **taux d'exclusion** est de 59,3% i.e. la part des entreprises exclues de l'univers d'investissement Inclusion. Il illustre la **forte sélectivité du processus** d'analyse du fonds : application des critères d'exclusion, classements selon les typologies ISR et handicap, réalisés dans le cadre de l'analyse IVA® menée par les analystes-gérants.

En outre, dans le cadre du Label ISR, La Financière Responsable s'est fixée un **objectif de contribution extra-financière pour LFR IR ISR**. Celui-ci vise à « encourager les entreprises à renforcer l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap ». Cet objectif est incarné par un processus de sélection qui vise à considérer les entreprises les plus impliquées sur cette thématique au sein du portefeuille par rapport à la base de données globale.

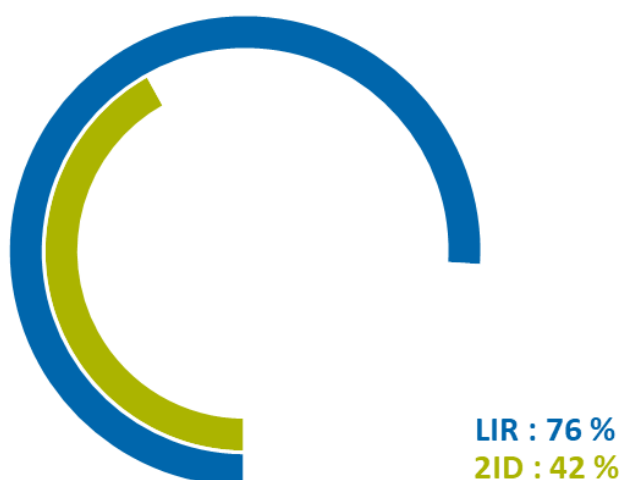
a) Formalisation de la politique handicap

Le pilier relatif à la formalisation de la politique handicap porte sur la capacité de l'entreprise à mettre en place **un cadre cohérent d'accompagnement** des employés par une couverture des aspects suivants :

- La mise en place d'une politique handicap : processus de construction, de révision et acteurs en présence (syndicats, management, etc.) ;
- Les différents types de handicap (physiques, mentaux, sensoriels, autisme, etc.) visés par la politique interne ;
- Son périmètre d'application : national, européen ou mondial ;
- Son intégration par les ressources humaines : programmes de formation ou de recrutement, etc.

L'intégration d'un large panel de parties-prenantes dans le cadre de la définition de la politique handicap au niveau de l'entreprise est démonstratif d'un dialogue social de qualité dans l'intérêt des salariés. Une telle organisation suggère une volonté de représentation élargie et de définition d'une politique différente d'une approche *top-down* qui peut être le signe d'un dialogue social contrarié. Cette dynamique varie selon les pays et les influences culturelles.

Part des entreprises ayant impliqué les syndicats dans la définition de la politique handicap (%)



Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 76% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont déclaré avoir impliqué les syndicats dans la définition de la politique handicap, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 42% d'entre elles.

À titre d'exemple, **JCDecaux** maintien de très bons résultats sur la formalisation de sa **politique handicap**, formellement signée en 2012 et réévaluée en 2017. Rédigée avec la consultation des syndicats, elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, couvre tous les types de handicap et fait partie d'une communication interne élargie sur la sensibilisation et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Notes méthodologiques :

	Taux de réponse
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	86%
<i>Base de données 2ID®</i>	83%

Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 86% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont répondu à cet indicateur, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 83% d'entre elles.

www.la-financiere-responsable.fr

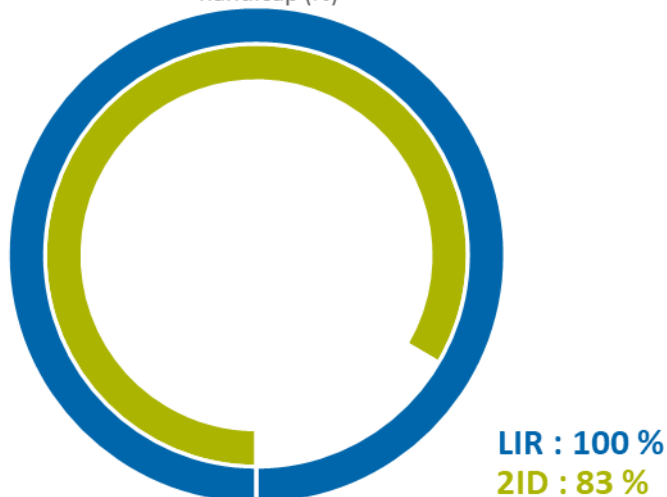
Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

b) Accessibilité et ergonomie

L'accessibilité et l'ergonomie sont traduites par la capacité de l'entreprise à **assurer un accès physique** sur ses installations : bâtiments, postes de travail, aménagements divers, etc. Cela s'illustre, notamment, par l'implication d'experts en la matière, les **ergonomistes**, notamment.

Part des entreprises collaborant avec des ergonomistes pour
l'aménagement des postes de travail des personnes en situation de
handicap (%)



Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont déclaré travailler avec des ergonomistes pour l'aménagement et l'accessibilité du lieu de travail à tous les publics, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 83% d'entre elles.

À propos de ce pilier, **Alten** fait partie des meilleurs élèves. La question du handicap est au cœur des préoccupations du groupe qui assure, chaque année, l'accompagnement dans les démarches administratives de ses salariés en situation de handicap, l'adaptation ergonomique des postes de travail, un système de permanence et d'écoute dans une cellule dédiée au handicap mais aussi des mesures spécifiques comme des aides financières annuelles de financement d'aménagements et/ou d'aides extérieures nécessaires pour le salarié handicapé ou encore des jours d'absence rémunérés supplémentaires pour permettre aux salariés d'effectuer leur suivi médical.

Notes méthodologiques :

	Taux de réponse
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	93%
<i>Base de données 2ID®</i>	92%

Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 93% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont répondu à cet indicateur, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 92% d'entre elles.

c) Recrutement et intégration

La mise en place de mesures de recrutement et d'intégration par les entreprises prennent la forme de **dispositifs** variés :

- Communication, interne ou externe, des actions réalisées en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Encouragement des candidatures de ces personnes et définition d'objectifs de recrutements ;
- Opportunités de travail à court et long termes en lien avec des structures diverses : organismes de formation, universités, ONG⁴ ou entités liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Mise en place de référents, si besoin, afin d'aider à l'intégration de ces personnes.

Part des entreprises ayant mis en place des dispositifs de référents en vue d'accompagner l'intégration des personnes en situation de handicap (%)



Source : Inclusion Indicators Database 2ID[®], 2023

Note de lecture : en 2022, 83% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont déclaré avoir mis en place des dispositifs de référents afin d'accompagner l'intégration, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database[®], cela concerne 54% d'entre elles.

À titre d'exemple, **LVMH** démontre une capacité à mettre en place des actions pertinentes en matière de recrutement et d'intégration. Elle publie des annonces d'emploi sur des plateformes spécialisées et participe à des forums d'emplois spécialisés comme Entreprise et Handicap. L'entreprise met en place plusieurs initiatives. Notamment, les recruteurs sont formés à la prévention des discriminations. Ces formations s'établissent au niveau du Groupe, mais également de façon locale, pour appliquer les législations nationales. De plus, LVMH contrôle son dispositif de recrutement. Depuis 2008, un cabinet indépendant effectue des tests de discrimination sur les offres d'emploi publiées par l'entreprise. En 2019, elle a lancé pour la première fois une **enquête sur le risque discriminatoire** dans le processus de recrutement.

Notes méthodologiques :

	Taux de réponse
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	100%
<i>Base de données 2ID[®]</i>	92%

Source : Inclusion Indicators Database – 2ID[®], 2023

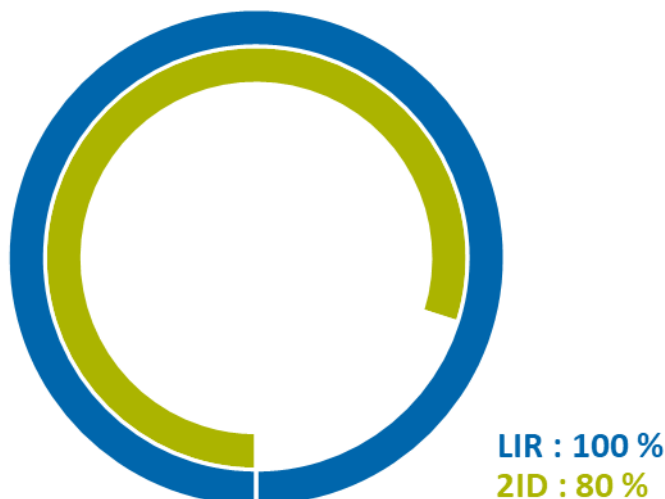
Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont répondu à cet indicateur, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database[®], cela concerne 92% d'entre elles.

⁴ Organisation Non-Gouvernementale

d) Rétention

La capacité de l'entreprise à **accompagner les salariés qui développent un handicap** au cours de leur vie, à mener des politiques de prévention ou à mettre en place un climat de confiance permettant aux individus de déclarer le handicap sont autant d'aspects d'une **politique de rétention**.

Part des entreprises ayant mis en place des dispositifs pour encourager leurs employés à déclarer leur handicap (%)



Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont déclaré avoir mis en place des moyens d'encouragement auprès de leurs salariés pour favoriser la déclaration de leur handicap, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 80% d'entre elles.

Les entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR se distinguent par une volonté d'instaurer un **climat de confiance** favorisant la déclaration de handicap de la part des salariés.

Concernant le maintien dans l'emploi, **BioMérieux** facilite le quotidien, parfois difficile, d'une situation de **handicap au travail**. À titre d'exemple, des mesures telles que l'affectation de 2 journées rémunérées par année pour effectuer les démarches liées au handicap aux collaborateurs titulaires d'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) et la possibilité d'avancer son départ en retraite de 3 mois, sans perte de rémunération, sont de nature à améliorer les conditions de travail des employés en situation de handicap.

Notes méthodologiques :

	Taux de réponse
LFR Inclusion Responsable ISR	100%
Base de données 2ID®	96%

Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont répondu à cet indicateur, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 96% d'entre elles.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

e) Initiatives

La collaboration avec des ONG ainsi que la participation à des initiatives, réseaux, forums en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap démontrent la capacité de l'entreprise à **jouer un rôle de partie-prenante** sur cette thématique, une volonté d'intégrer des experts en la matière - afin de mettre en place des dispositifs pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ou encore de participer à l'effort d'inclusion et à l'accompagnement de ces personnes, dans l'intérêt général de la société dans son ensemble.

Part des entreprises collaborant avec des ONG impliquées dans l'inclusion des personnes en situation de handicap (%)



Source : Inclusion Indicators Database – ZID*, 2023

Note de lecture : en 2022, 67% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont déclaré collaborer avec des acteurs associatifs, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database, cela concerne 60% d'entre elles.*

Ainsi, les entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR déclarent travailler avec des acteurs et organisations comme :

- l'Association Tremplin ;
- l'Agefiph ;
- l'Organisation Internationale du Travail ;
- Itaca : coopérative sociale opérant depuis 1993 dans la région de Bergame pour offrir des services aux personnes handicapées, aux malades mentaux, aux mineurs, aux jeunes, aux personnes âgées ainsi qu'à leurs familles : centres d'accueil, aide à domicile, accompagnements etc.
- Lebenshilfe : association fédérale d'entraide, de parents et de professionnels, pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, créée en 1958 en Allemagne ;
- Le CFPI : basé dans la région de Varèse en Italie et opérant depuis 30 ans auprès des usagers handicapés intellectuels, physiques et sensoriels : emploi, formation, assistance, insertion, médiation, information, etc.

À titre d'exemple, **Relx** mène des initiatives spécifiques de **sensibilisation au handicap au travail** et s'est engagé à réitérer ces initiatives plus régulièrement à l'avenir. Pour réussir l'intégration d'un collaborateur en situation de handicap, un plan d'insertion est mis en place en amont de l'arrivée du collaborateur, sous la responsabilité du manager opérationnel concerné, accompagné du référent handicap. Relx a mis en place un **groupe de discussion appelé « Enabled »** dirigé par des employés qui s'efforcent de créer un environnement de travail inclusif, de faire connaître les employés en situation de handicap et de favoriser une culture de l'inclusion qui met l'accent sur les capacités, plutôt que sur le handicap. Il propose une variété de programmes de formation et de mentorat.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Notes méthodologiques :

	Taux de réponse
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	93%
<i>Base de données 2ID®</i>	89%

Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 93% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR déclaraient collaborer avec des ONG, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 89% d'entre elles.

f) Secteur protégé

Le secteur protégé est constitué des **établissements ou services d'aide par le travail (ESAT)** et des **entreprises adaptées (EA)**, ou équivalent dans les autres pays européens. Elles emploient une majorité de personnes en situation de handicap, leur permettant ainsi **une insertion par l'emploi**. La mise en place des programmes d'achats dédiés, par exemple, s'inscrit dans une démarche de **RSE avancée**.

La progression des pratiques des entreprises sur ce pilier est illustrée par **l'engagement** de nombre d'entre elles. Tel est le cas de Capgemini qui a contribué à l'emploi de plus de personnes en situation de handicap auprès des **ESAT, grâce à des achats** à hauteur de plus de 2,6 millions d'euros auprès du secteur protégé ; c'est aussi 8,5 millions d'euros pour Safran, 4,2 millions pour Crédit Agricole ou encore 4,2 millions d'€ pour Hermès, par exemple. Toutefois, la collaboration avec des entreprises du Secteur Protégé **reste encore à développer** de la part des entreprises.

Part des entreprises dédiant une partie de leurs achats auprès des entreprises du Secteur Protégé (%)



Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 79% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ont mis en place des programmes d'achats auprès de structures du Secteur Protégé, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 41% d'entre elles.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Le groupe **LVMH** semble particulièrement avancé : en effet, il a mis en place le **programme EXCELLhanCE** d'une part, dispositif d'alternance de 12 à 24 mois mis à disposition de jeunes personnes en situation de handicap, dans la vente, la logistique ou les ressources humaines, au sein des différentes Maisons de LVMH. D'autre part, la **création de MHEA (Moët Hennessy Entreprise Adaptée)**, qui reçoit les personnes en situation de handicap en maintenant leurs salaires. Enfin, LVMH est l'un des **cofondateurs de l'ARPEJEH** (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés). L'objectif de cette association est d'accompagner les élèves, étudiants et étudiantes de 15 à 30 ans dans leurs parcours scolaires, universitaires et professionnels. Elle permet à ces personnes d'entreprendre des études et de s'épanouir dans une carrière correspondant à leurs choix.

Notes méthodologiques :

	Taux de réponse
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	97%
<i>Base de données 2ID®</i>	89%

Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 97% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR divulguaient la donnée relative à cet indicateur, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 89% d'entre elles.

g) Données quantitatives relatives à l'emploi

Part des entreprises pilotant le nombre d'employés en situation de handicap (%)



Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 89% des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR suivent le nombre de salariés en situation de handicap, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 83% d'entre elles.

Fin 2021, **Schneider Electric** emploie près de 750 personnes en situation de handicap, dont 668 au niveau national représentant un **taux d'emploi de 4,7%** pour la France. En décembre 2021, Schneider Electric France a conclu un accord avec les syndicats pour recruter au moins 100 personnes handicapées au cours des trois prochaines années. En outre, ils ont convenu de **renforcer l'accessibilité** (physique et numérique) et de multiplier les actions de collaboration pour permettre aux employés en situation de handicap d'avoir une plus grande **représentation syndicale**. En 2022, 24 nouveaux CDI, 23 apprentis et 8 nouveaux stagiaires ont été recrutés. Le groupe ne communique pas son taux d'emploi de personnes en situation de handicap hors du périmètre national.

Autre exemple avec un taux d'emploi de personnes en situation de handicap important, c'est celui de l'entreprise italienne **Carel Industries**. En Italie, périmètre national, l'entreprise emploie 40 personnes en situation de handicap sur un effectif de 821 **soit 4,8% au total**. Sur l'ensemble des collaborateurs de Carel (niveau monde), 2,3% sont des personnes en situation de handicap. À noter que le Groupe se fixe un **objectif de recrutement** au niveau national, mais pas encore au niveau mondial.

Notes méthodologiques :

	Taux de réponse
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	97%
<i>Base de données 2ID®</i>	98%

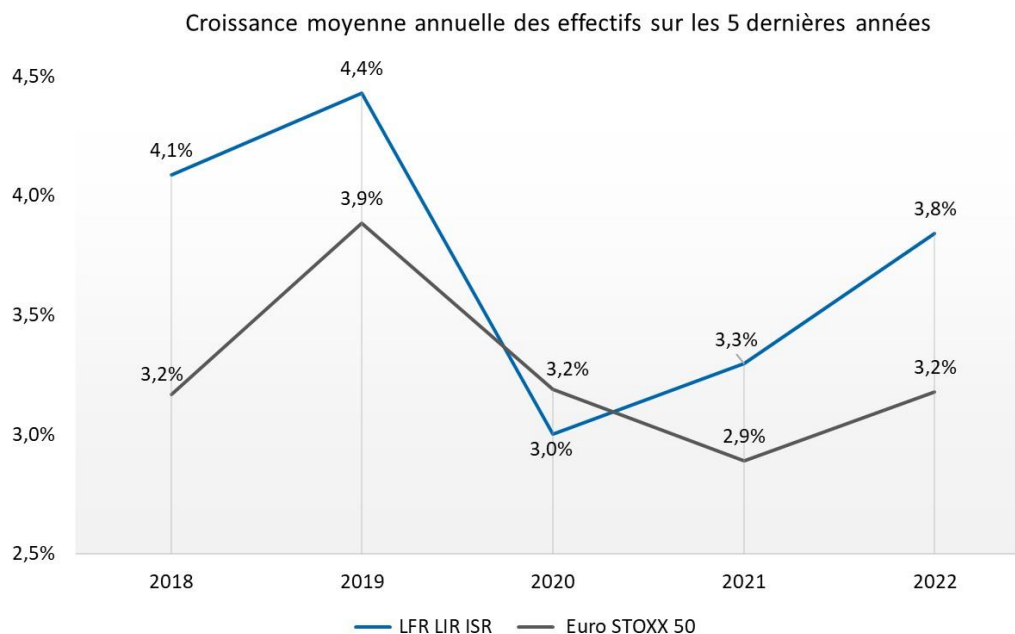
Source : Inclusion Indicators Database – 2ID®, 2023

Note de lecture : en 2022, 97% des émetteurs du fonds LFR Inclusion Responsable ISR répondent à l'indicateur du questionnaire propriétaire « Inclusion au travail » relatif au nombre de salariés en situation de handicap dans l'entreprise, tandis que sur l'ensemble des entreprises référencées dans l'Inclusion Indicators Database®, cela concerne 98% d'entre elles.

2) Indicateurs sociaux (S) : le taux de croissance des effectifs et leur taux de féminisation

a) Le taux de croissance des effectifs

Dans le cadre du label ISR, La Financière Responsable s'est fixée un objectif de contribution extra-financière pour LFR Inclusion Responsable ISR. Celui-ci vise à « s'ancrer dans l'économie réelle en sélectionnant des **entreprises plus dynamiques en termes d'emplois** que celles composant l'indice de référence ».



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, le taux de croissance annuel moyen des effectifs des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR s'est établi à 3,8%, tandis que celui des entreprises de l'Euro Stoxx 50 s'est établi à 3,2%.

Le graphique met en évidence une plus grande progression des effectifs au sein des entreprises du fonds LFR IR ISR, par rapport à son indice de référence au cours de la période.

Parmi les entreprises du portefeuille, seules quelques entreprises affichent une diminution moyenne de leurs effectifs sur 5 ans de plus de 1% : il s'agit de JCDecaux, Siemens et Schneider Electric, avec respectivement -1,30%, -2,58% et -2,90%. A l'inverse, Alten, ASML Holding, Sika et Capgemini affichent une croissance moyenne de leurs effectifs de plus de 10% sur la période considérée, avec respectivement 13,58%, 12,81%, 10,79% et 10,12%.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

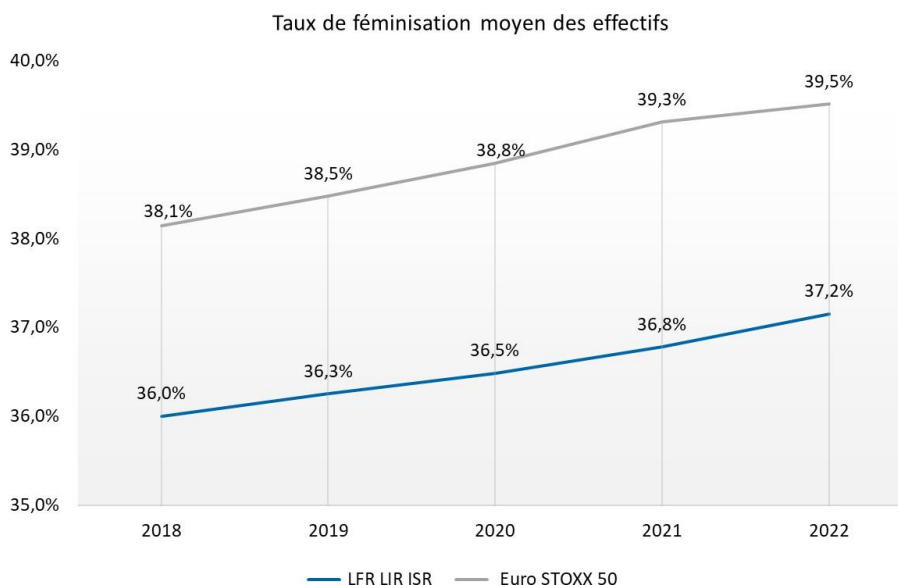
	2018	2019	2020	2021	2022
LFR Inclusion Responsable ISR	90%	93%	93%	100%	100%
Euro Stoxx 50	94%	96%	96%	98%	98%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR publiaient des données permettant d'évaluer la croissance de leurs effectifs dans le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® contre 98% des entreprises de l'Euro Stoxx 50.

b) Le taux de féminisation des effectifs

La Financière Responsable a choisi de présenter un indicateur illustrant la mixité des effectifs au travers du taux de féminisation.



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, le taux de féminisation moyen des effectifs des entreprises du fonds LFR IR ISR s'est établi à 39,5%, tandis que celui des entreprises de l'Euro Stoxx 50 s'est établi à 37,2%

Le graphique met en évidence une relative progression de la mixité des effectifs au sein des entreprises du fonds LFR IR ISR, au cours de la période considérée.

En 2022, les cinq valeurs dont le taux de féminisation est le plus élevé au sein du fonds LFR IR ISR sont, LVMH (71%, consommation discrétionnaire), L'Oréal (68%, consommation discrétionnaire), Hermès (67%, consommation discrétionnaire), Crédit Agricole (53%, financière) et BNP Paribas (52%, financière). Les cinq entreprises dont le taux de féminisation est le plus faible sont : Vinci (16%, industries), ASML (19%, industries), Iberdrola (23%, énergies), SPIE (13%, industries) et Michelin (20%, industries).

La première explication de l'écart observé entre le fonds et l'indice réside dans **nos choix de gestion**. Notre sélection de valeurs est tournée vers des entreprises engagées dans la diversité de leurs effectifs et notamment celles se fixant des **objectifs d'inclusion**. C'est le cas de LVMH et de L'Oréal qui présentent des performances extra-financières reconnues. Nous restons à l'écart d'entreprises de l'indice comme Inditex (75,0%, consommation discrétionnaire) qui, même si elle fait état d'un taux de féminisation élevé, présente à nos yeux des risques de durabilité plus élevés que les entreprises que nous avons sélectionnées au sein du fonds.

Notes méthodologiques :

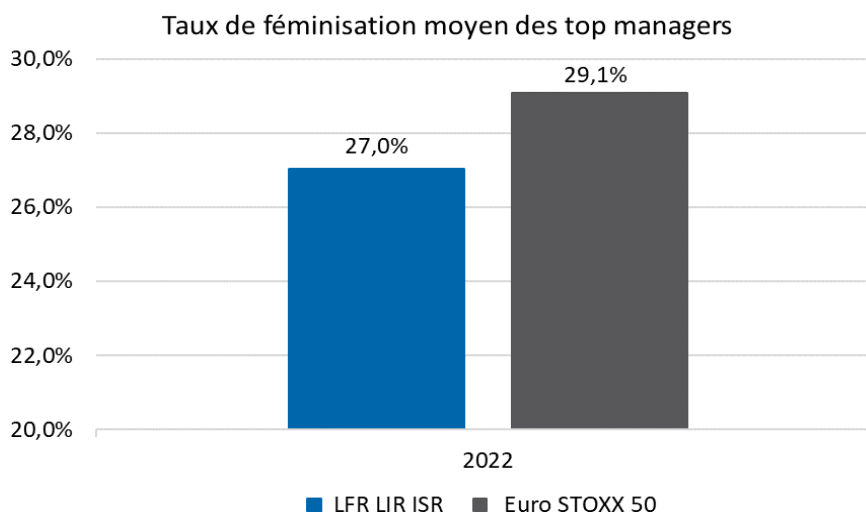
Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
LFR Inclusion Responsable ISR	93%	97%	97%	100%	100%
Euro Stoxx 50	92%	96%	98%	96%	98%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR publiaient des données relatives au taux de féminisation de leurs effectifs dans le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® contre 98% des entreprises de l'Euro Stoxx 50.

i. Le taux de féminisation des top managers



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : parmi les effectifs des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR, les femmes occupant un poste de managers représentent, en moyenne, 27% des effectifs sur ce type de fonction.

En 2022, les cinq valeurs dont le taux de féminisation des top managers est le plus élevé au sein du fonds LFR IR ISR sont : L'Oréal (57%), LVMH (45%), Publicis (43%), Deutsche Telekom (38%) et Novo Nordisk (36%). Les cinq entreprises dont le taux de féminisation est le plus faible sont : ASML (11%), Carel Industries (8%), Symrise (16%), Safran (17%), et STMicroelectronics (13%, Industries).

Du côté de l'indice de référence, en dehors des valeurs communes, Danone (42%), Inditex (80%), Sanofi (42%) intègrent le plus de femmes parmi les top managers. Anheuser-Busch Inbev (14%), Ferrari (12%) et Nokia (15%) font état d'une présence minimale de femmes parmi les top managers.

Le taux de féminisation moyen des entreprises du fonds et de l'indice sont démonstratifs. Ces niveaux permettent de constater que les postes à responsabilité sont davantage occupés par des hommes, particulièrement dans les niveaux hiérarchiques élevés. Par ailleurs, l'affinage de la donnée du taux de féminisation permet de noter une présence limitée des femmes parmi les top managers. Les facteurs d'explication peuvent être multiples et renvoient notamment à la place des femmes dans la société.

La Financière Responsable, dans sa démarche de réduction des risques de durabilité pour un monde plus responsable, se montre particulièrement **attentive à l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties-prenantes afin de favoriser la cohésion sociale**. Cette dernière passe, notamment, par une gestion positive du personnel, une lutte contre les discriminations notamment à l'égard des femmes et leur accès à des fonctions d'encadrement.

Toutefois, il convient de mettre en parallèle ces données avec le **taux de réponse** obtenu : au cours de la dernière année d'analyse, nous notons une forte progression des entreprises de l'indice dans leur **communication d'indicateurs** (passant de 82% à 90%). Notons aussi une certaine dégradation de la qualité de la donnée, en raison de sa moindre disponibilité par rapport au taux de féminisation global, qui lui, est plus fréquent.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur en 2022

	Féminisation top managers
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	83%
<i>Euro Stoxx 50</i>	90%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 83% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR publiaient des données relatives au taux de féminisation de leurs top managers dans le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® contre 90% des entreprises de l'Euro Stoxx 50.



Cet indicateur social témoigne de l'engagement des entreprises sélectionnées par La Financière Responsable dans la participation à l'éradication de formes de discrimination à l'égard des femmes. Telle est **la cible 5.1 de l'ODD** visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Grâce à l'Empreinte Ecosociale®, La Financière Responsable est en mesure de **suivre 9 indicateurs** relatifs à la féminisation des effectifs mais également du point de vue des inégalités existantes. En effet, à elle seule, la féminisation des effectifs au niveau global de l'entreprise ne permet pas à La Financière Responsable d'évaluer pleinement l'entreprise sur cette dimension lors de ses analyses et donc de contribuer, par sa sélection de valeurs, à encourager l'égalité entre les sexes. C'est pourquoi, les indicateurs de l'Empreinte Ecosociale® suivent également :

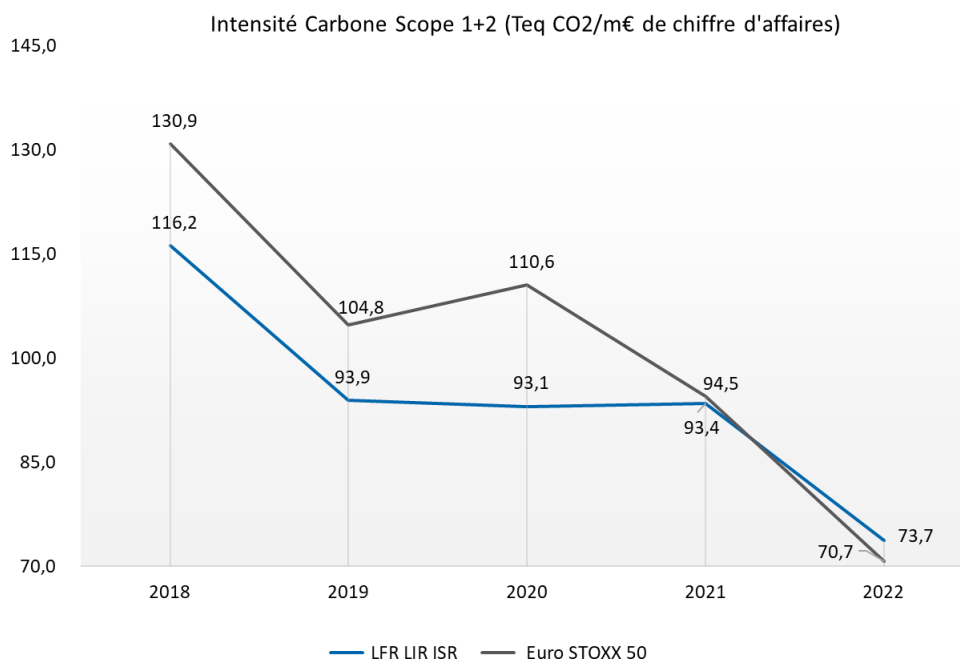
- la **part des femmes** en CDD/CDI, au sein des employés, des managers, du top management, au Comex
- l'écart de **rémunération** entre les femmes et les hommes, etc.

Ils permettent d'affiner la granularité de la donnée et de mieux suivre l'évolution des résultats, chaque année, pour les entreprises des portefeuilles de La Financière Responsable et des grands indices de référence.

3) Indicateur environnemental (E)

La Financière Responsable s'est fixée un **objectif de contribution extra-financière** pour LFR IR ISR conformément au label ISR et décrit dans le Code de Transparence du fonds. Celui-ci vise à « *prendre en compte l'impact climatique de ses investissements par une empreinte carbone des portefeuilles inférieure ou égale à celle de l'indice de référence* ».

a. L'intensité carbone (exprimée en $T_{eq} CO_2/M€$ de chiffre d'affaires)



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, l'intensité moyenne des émissions de CO_2 de LFR IR ISR s'établit à 73,7 $T_{eq} CO_2/M€$ de chiffre d'affaires. Il correspond à la moyenne des intensités de CO_2 des entreprises du portefeuille au 31/12/2023.

Le graphique met en évidence une intensité carbone quasi identique en ce qui concerne les entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR, en comparaison avec son indice de référence, sur les données relatives à l'exercice 2022 et publiées en 2023.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	93%	97%	100%	100%	100%
<i>Euro Stoxx 50</i>	90%	98%	98%	98%	98%

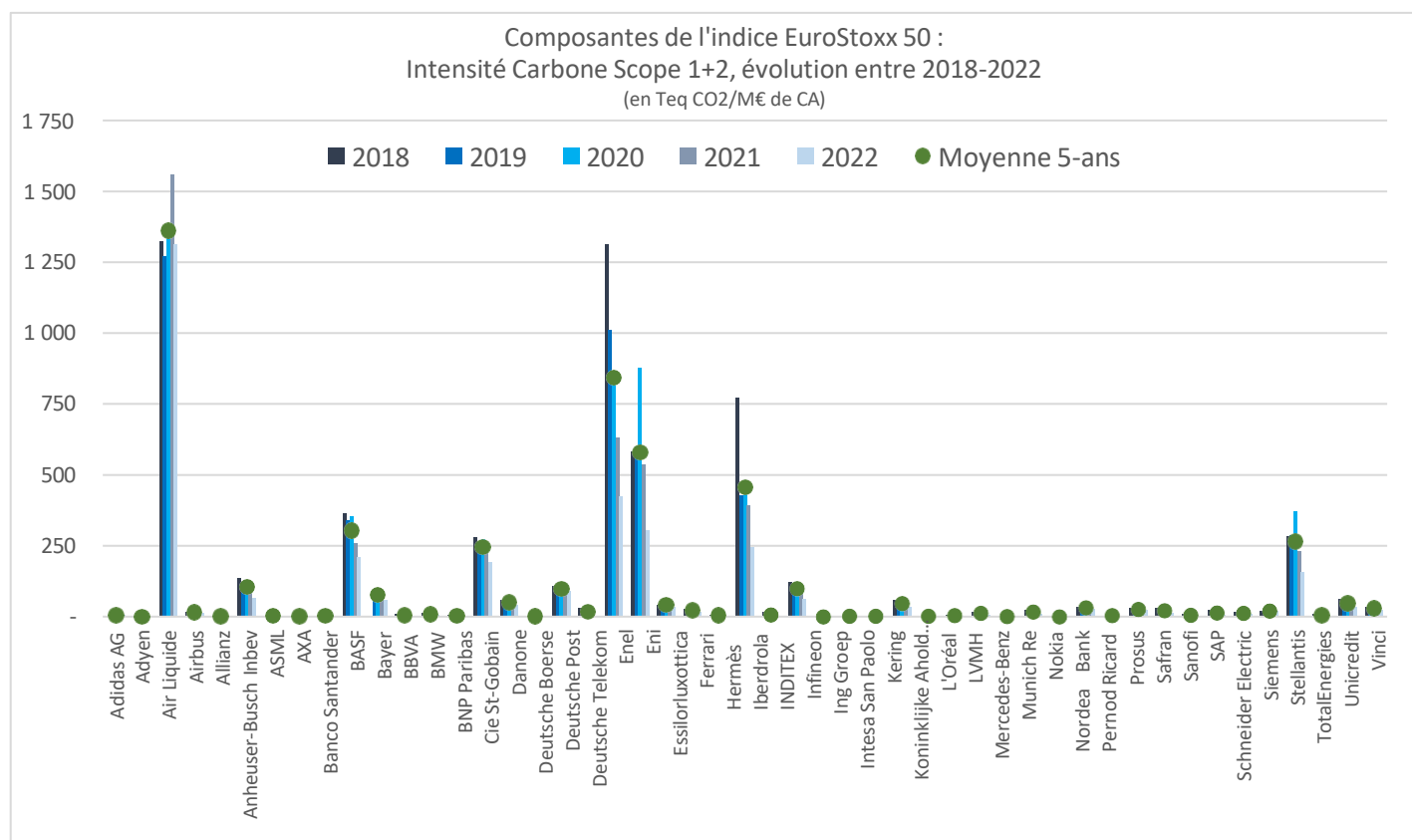
Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises de LFR IR ISR publiaient des données relatives à leurs émissions carbone.

Une telle période permet de dégager des **tendances** : ici, **l'intensité carbone tend à décroître**. Les principaux facteurs d'explication de l'écart entre LFR IR ISR et son indice de référence sont issus de la différence de **composition** entre les deux : secteurs, entreprises etc. :

- Le secteur le plus émetteur de l'indice est constitué des entreprises dites de **ressources de base et industrielles**, avec Air Liquide (présente dans le fonds) ou BASF, dont les activités sont particulièrement émettrices de gaz à effet de serre.
- Le deuxième secteur est celui des **services aux collectivités** : Enel (843 Teq CO₂/M€ CA en moyenne sur la période), par exemple. A noter que le style de gestion de LFR tourné vers les entreprises de **croissance** laisse peu de place aux services aux collectivités dits « traditionnels », comme Enel et ENGIE. Au contraire, Iberdrola, sélectionné par LFR, affiche une intensité carbone moindre que ses concurrents (456,9 Teq CO₂/M€ CA en moyenne sur les 5 ans, avec une réduction spectaculaire la dernière année, à 244 Teq CO₂/M€ CA). Cette sélection de valeurs au sein des entreprises des services aux collectivités favorise les énergies renouvelables, et participe à maintenir une plus faible intensité carbone du portefeuille.
- Le troisième secteur contributeur est le **Pétrole & Gaz**, avec notamment Total Energies (265,05 Teq CO₂/M€ CA en moyenne sur les 5 ans), duquel le fonds LFR IR ISR est absent, selon notre politique ESG/ISR.

Ils convient de mettre en parallèle ces données avec la prise de conscience générale sur la nécessité de **limiter l'impact climatique** des activités humaines, par les efforts communs de réduction globale des émissions CO₂ et de l'empreinte carbone des entreprises.



En effet, selon les données des composantes de l'indice EuroStoxx 50, nous notons, pour **la quasi-totalité des entreprises de l'univers d'investissement**, une forte réduction de leur intensité carbone sur la période, d'environ -41% en moyenne entre 2018 et 2022.

b. La mise en place d'engagements de réduction des émissions de CO₂

Univers	Nombre d'entreprises dans l'univers	Nombre d'entreprises répondant à la question	Taux de réponse	Nombre d'entreprises indiquant fixer un objectif de réduction des émissions de CO ₂	Nombre d'entreprises communiquant cet objectif chiffré	Objectif moyen de réduction des émissions (%)
LFR Inclusion Responsable ISR	29	23	79%	23	10	9,54%
Euro STOXX 50	50	29	58%	29	10	9,70%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 23 entreprises sur les 29, qui composent le portefeuille de LFR Inclusion Responsable ISR, soit 79% (vs. 58% pour l'indice) ont répondu à la question : « L'entreprise s'est-elle fixée un objectif de réduction des émissions de CO₂ ? ». Parmi ces 23 entreprises indiquant d'avoir fixé un objectif de réduction des émissions de CO₂, seulement 10, soit 43%, rendent public cet objectif chiffré de réduction ; il représente alors une diminution annuelle moyenne de près de 10%.

Le processus de sélection de valeurs de La Financière Responsable, effectué au nom de ses clients investisseurs, tend à privilégier des entreprises impliquées dans l'atténuation du changement climatique et à **réduire l'exposition aux risques de durabilité**. Cette dernière passe, entre autres, par une **surveillance** des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place d'**objectifs de réduction**.



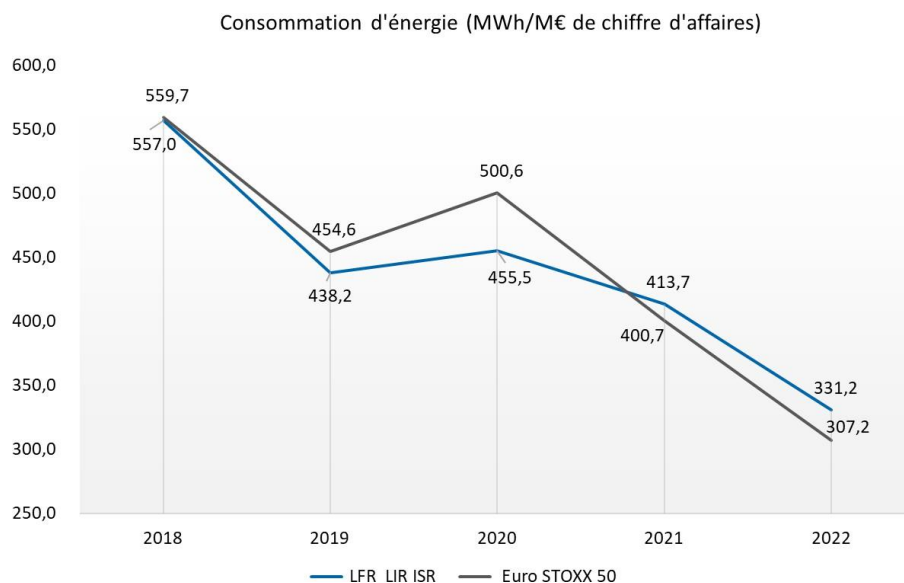
Cet indicateur environnemental témoigne de l'engagement des entreprises sélectionnées par La Financière Responsable dans la **lutte contre le changement climatique** via la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette dernière passe par une décarbonation de tous les secteurs de l'économie et de leurs soutiens par des investissements, comme l'appelle de ses vœux le secrétaire général de l'ONU⁵. Telle est la **cible de l'ODD 13** visant à prendre des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Grâce à l'Empreinte Ecosociale®, La Financière Responsable est en mesure de suivre des **indicateurs relatifs à l'empreinte carbone** des entreprises, de grands indices de référence et de ses portefeuilles : émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les scopes 1 et 2, approvisionnement en énergie renouvelable, mise en place d'objectifs de réduction des émissions de GES, émissions de GES de scope 3. Grâce à sa base de données, LFR s'attache à suivre l'évolution de ces résultats, année après année. Pleinement engagé dans une démarche d'arrêt des subventions aux combustibles fossiles, en conformité avec cet ODD, le fonds LFR LIR ISR n'investit pas dans le secteur du Pétrole et du Gaz.

⁵ Proposition de six actions liées au climat formulées par le secrétaire général de l'ONU pour la reconstruction des économies suite à la Covid-19 : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/>

c. La consommation d'énergie (exprimée en Mwh/M€ de chiffre d'affaires)

La consommation d'énergie et les niveaux d'émissions de CO2 sont étroitement liés. En effet, l'électricité est la principale énergie consommée dans le cycle d'exploitation d'une entreprise et constitue, par conséquent, **un indicateur à suivre** dans l'évaluation de la **démarche responsable** d'une entreprise.



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, les entreprises de LFR IR ISR consommaient, en moyenne, 331,2 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires.

Le choix d'une expression en MWh par million d'€ de chiffre d'affaires permet une standardisation de la donnée et une comparabilité entre les entreprises, les secteurs, etc.

Le graphique met en évidence une capacité des entreprises du fonds à réduire leur consommation d'énergie sur la période considérée. Cette dynamique s'explique, notamment, par la recherche d'une meilleure efficacité énergétique (processus industriels, conception des locaux, éco-gestes et outils de maîtrises des ressources, etc.) dans le cadre d'objectifs ambitieux (et nécessaires) en matière de politique RSE conjointement à une réglementation qui tend à se renforcer.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

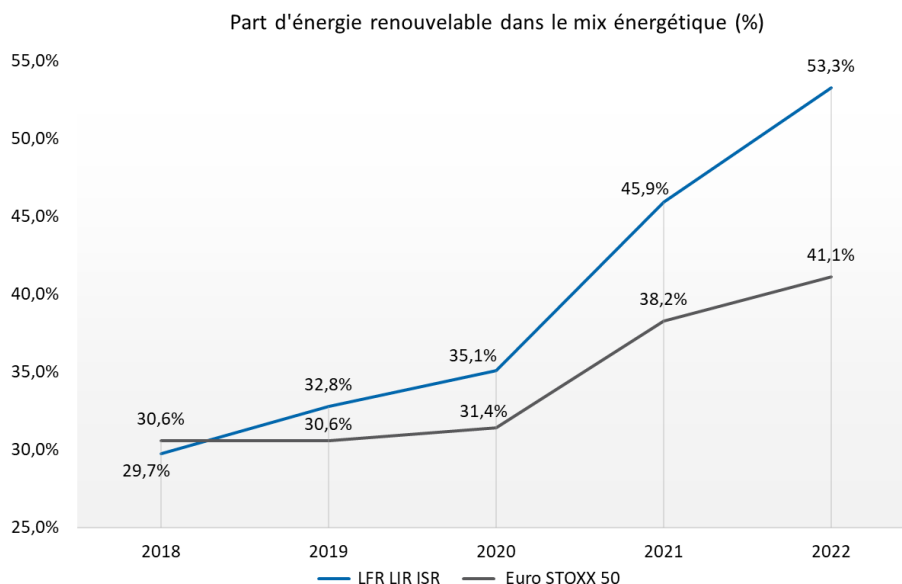
	2018	2019	2020	2021	2022
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	93%	97%	100%	100%	100%
<i>Euro Stoxx 50</i>	92%	96%	96%	98%	96%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR fournissaient des informations relatives à leur consommation d'énergie (vs. 96% pour celles de l'indice).

d. Part de la consommation d'énergie issue de sources renouvelables

Un autre aspect de la consommation d'énergie est son mode de production. Elle peut être d'origine **renouvelable** ou pas. Et cette différence dans le mix énergétique entre dans le calcul des émissions de CO₂ de l'entreprise. Par conséquent, le choix d'une source d'électricité peu émettrice de CO₂ constitue également un levier de réduction des émissions de CO₂.



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, le mix énergétique des entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR issu d'énergies renouvelables représente, en moyenne, 53,3%.

Plusieurs facteurs expliquent la tendance de la courbe du mix énergétique du fonds, désormais **majoritairement renouvelable** : en effet, la progression du taux de réponse des entreprises permet un meilleur affinage de la donnée au cours du temps. Cela est particulièrement visible à partir de 2020 où la communication progresse de la part des entreprises, que cela provienne d'entreprises impliquées sur le sujet ou non. Par ailleurs, notons la performance de Novo Nordisk parmi les entreprises du fonds (entreprise danoise spécialisée dans la santé) dont le mix énergétique est composé à 100% d'énergies renouvelables, depuis 2021.

Dans l'intérêt de leurs clients, les équipes de LFR visent à réduire l'exposition aux risques de durabilité que les émissions de GES peuvent constituer et induire une hausse des coûts : hausse du prix du carbone, évolution réglementaire, etc. Une sélection de valeurs ayant des émissions de GES maîtrisées, engagées dans la réduction de celles-ci constituent un moyen d'atténuer les changements climatiques tout en soutenant la transition du secteur énergétique vers le renouvelable.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	69%	72%	79%	93%	93%
<i>Euro Stoxx 50</i>	66%	68%	76%	80%	86%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 93% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR fournissaient des informations relatives à la consommation d'énergie issue de sources renouvelables.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

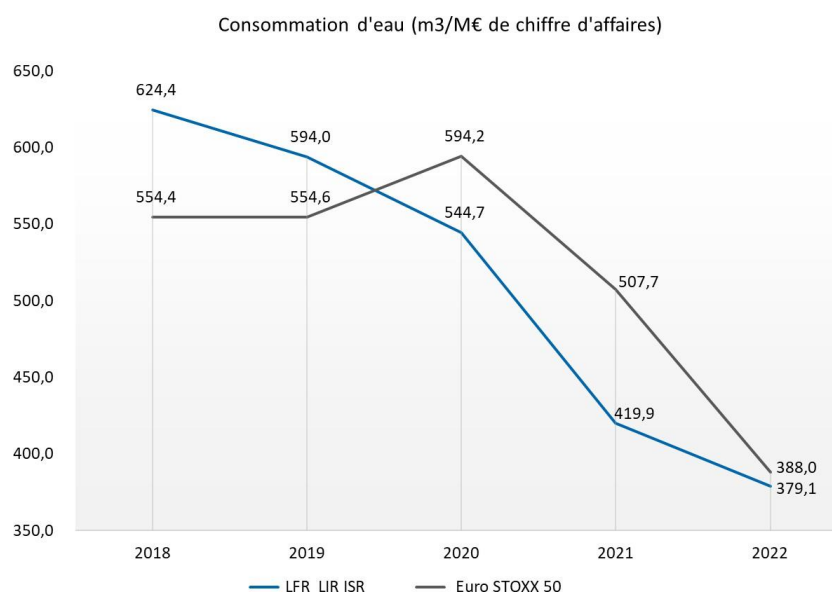
La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.



Cet indicateur sociétal témoigne de l'engagement des entreprises, choisies par La Financière Responsable, dans une démarche de soutien à la transition énergétique. Telle est la **cible 2 de l'ODD 7** : « D'ici à **2030**, **accroître nettement la part de l'énergie renouvelable** dans le bouquet énergétique mondial ».

e. La consommation d'eau (exprimée m³/M€ de chiffre d'affaires)

La consommation d'eau est essentiellement liée, au secteur d'activité, à la qualité des processus industriels du point de vue de leur sobriété et à la mise en place de mécanismes d'économies d'eau, dans le cadre d'une politique de durabilité volontaire. Ressource renouvelable mais pas illimitée, rare dans certaines parties du monde, l'eau constitue, par conséquent, un **indicateur à suivre** dans l'évaluation de la démarche responsable d'une entreprise.



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, les entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR consommaient, en moyenne, 379,1 m³ d'eau par million d'euros de chiffre d'affaires.

Le choix d'une expression en m³ par million d'€ de chiffre d'affaires permet une standardisation de la donnée et une comparabilité entre les entreprises, les secteurs, etc.

Le graphique met en évidence la capacité des entreprises du fonds à réduire leur consommation d'eau, sur la période. Cette dynamique s'explique, notamment, par la recherche d'une optimisation du fonctionnement dans le cadre d'objectifs ambitieux (et nécessaires) en matière de politique RSE, conjointement à une réglementation qui se renforce.

Indépendamment de l'influence du secteur d'activités de l'entreprise sur la consommation de cette ressource, les équipes de LFR s'efforcent à sélectionner les entreprises démontrant les **meilleures pratiques** en la matière. À titre d'exemple, Anheuser-Busch Inbev, ENI, Inditex ou Danone, de gros consommateurs d'eau présents dans l'indice, n'ont pas été intégrés au portefeuille du fonds.

Sur la période de 5 ans, en moyenne, les entreprises du fonds ont diminué leur consommation de 39,3%. Il est important de noter les progrès de Capgemini (-67%), Hermès (-52%), L'Oréal (-68%), Relx (-60%) ou Symrise (-54%) qui affichent les plus fortes baisses de leur consommation d'eau sur la période, au sein du fonds. À noter **qu'aucune** entreprise répondante ne fait état d'une **hausse** de sa consommation d'eau.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

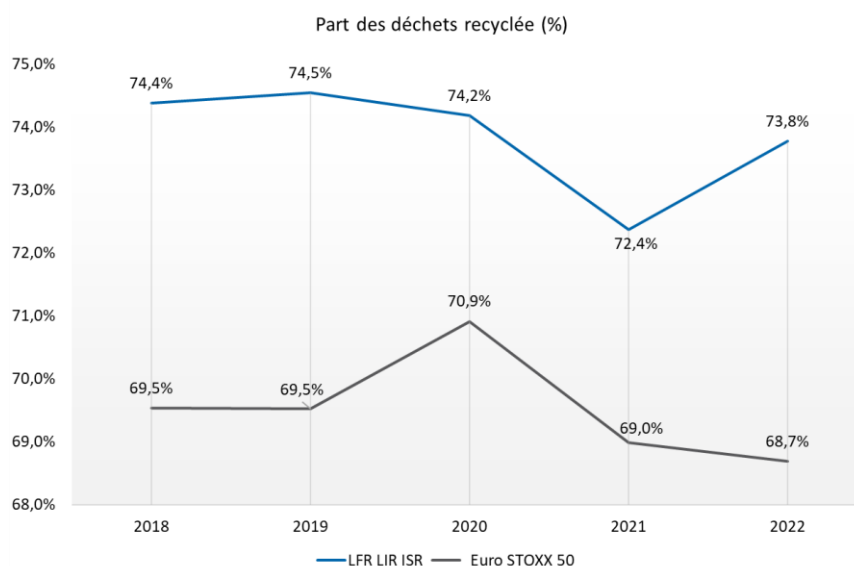
	2018	2019	2020	2021	2022
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	83%	86%	93%	90%	93%
<i>Euro Stoxx 50</i>	90%	92%	94%	90%	92%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 93% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR fournissaient des informations relatives à leur consommation d'eau.

f. Le recyclage des déchets

La production de déchets par les entreprises constitue un aspect à considérer dans le cadre de la mise en place de programmes destinés à favoriser l'économie circulaire. Le recyclage en constitue l'un des aspects les plus connus avec de fortes disparités selon les Etats où les entreprises interviennent. Toutefois, il convient de rappeler l'évidence selon laquelle, « le meilleur déchet est celui qui n'a pas été produit » ...



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, les entreprises de LFR IR ISR recyclaient, en moyenne, 73,8% de leurs déchets.

Le graphique met en évidence une capacité des entreprises de l'indice à stabiliser la part du recyclage dans le processus de suivi de leurs déchets, aux alentours de 70%. Les entreprises du fonds affichent une part du recyclage de leurs déchets supérieure, proche de 74%.

De plus, il convient de prêter attention à l'évolution du taux de réponse au cours du temps. En effet, la disponibilité de la donnée de la part des entreprises tend à se démocratiser. Cette dynamique est davantage visible de la part des entreprises sélectionnées par les équipes d'analyste-gérants de LFR.

Les entreprises du fonds qui présentent les meilleurs performances extra-financières sur cette thématique sont issues de secteurs divers : L'Oréal, LVMH, Michelin, Siemens et STMicroelectronics. Ces pratiques sont également démonstratives de la qualité de la **politique RSE** de ces entreprises.

Sur la période de 5 ans, il est important de noter les niveaux très importants de recyclage, parmi les entreprises du fonds : L'Oréal (96%, stable), LVMH (95%, en hausse), Michelin (98%, stable), Siemens (93%, stable) et STMicroelectronics (95%, stable).

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	72%	76%	76%	86%	86%
<i>Euro Stoxx 50</i>	68%	72%	78%	78%	78%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 86% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR fournissaient des informations relatives au recyclage de leurs déchets.

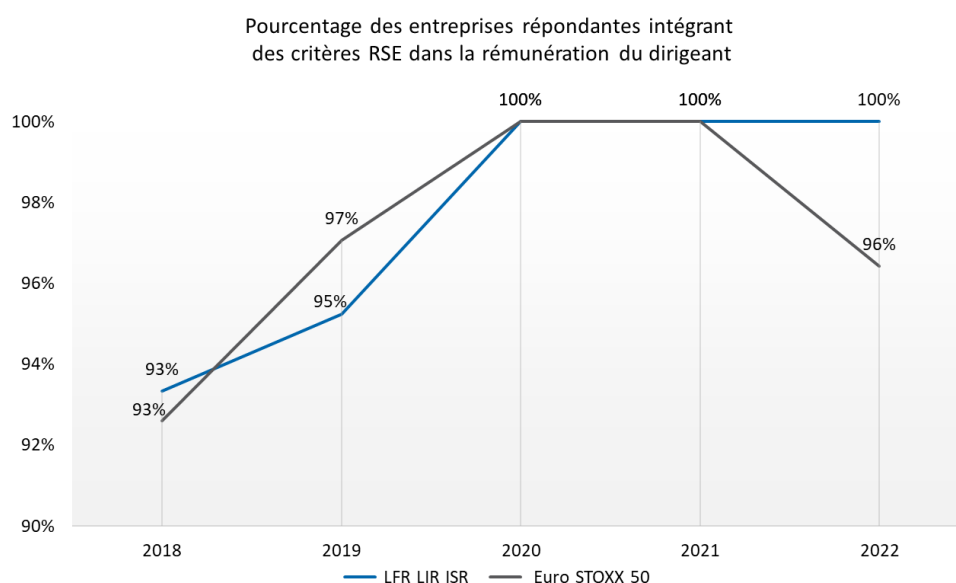
4) Indicateur sur les pratiques de gouvernance (G) : intégration d'objectifs RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs

Cet indicateur évoque les pratiques de gouvernance et témoigne de l'engagement des entreprises sélectionnées par La Financière Responsable, qui invitent l'exécutif à intégrer les critères RSE dans leurs prises de décisions via un **mécanisme d'incitation financière**.

Ces objectifs peuvent prendre la forme d'une réduction de l'empreinte carbone, de la consommation d'eau ou encore en matière de production de déchets. Sur le plan social, il peut s'agir d'un objectif de réduction des accidents de travail, une amélioration de la représentation des femmes, etc.

Cela permet aux équipes de La Financière Responsable d'apprécier la **cohérence** entre l'effort de l'entreprise et la motivation des dirigeants, qui acceptent qu'une partie de leur rémunération soit fondée sur d'autres aspects que purement financiers.

La Financière Responsable s'est fixée un **objectif de contribution extra-financière** pour LFR Inclusion Responsable ISR, dans le cadre du label ISR. Celui-ci vise à « *un engagement de la part du management des entreprises dans le développement durable en visant à sélectionner, dans ses fonds, une majorité d'entreprises ayant mis en place des critères de Responsabilité Sociale et Environnementale dans les politiques de rémunération des dirigeants.* »



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR ont déclaré intégrer des objectifs extra-financiers ou de RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs.

De manière générale, les **grandes entreprises françaises** se montrent particulièrement impliquées depuis au moins 2016 : Air Liquide, ASML, Saint-Gobain, JCDcaux, LVMH ou Schneider Electric par exemple. Les exigences réglementaires en matière de RSE et la mise en place du *Say-on-Pay* dès 2013 n'y sont, sans doute, pas étrangères.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>LFR Inclusion Responsable ISR</i>	52%	72%	69%	62%	76%
<i>Euro Stoxx 50</i>	54%	68%	64%	50%	56%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 76% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR publiaient des données relatives à l'intégration de critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants exécutifs - soit une grande majorité du portefeuille (vs. 56 % pour les entreprises de l'indice).

Focus sur les derniers résultats :

Univers	Nombre d'entreprises dans l'univers	Nombre d'entreprises répondant à la question	Taux de réponse	Nombre d'entreprises indiquant fixer des objectifs RSE dans la rémunération des dirigeants	Nombre d'entreprises communiquant cet objectif chiffré	Pourcentage de cette rémunération dans la rémunération totale des dirigeants
LFR Inclusion Responsable ISR	29	22	76%	22	12	16,37%
Euro STOXX 50	50	28	56%	28	15	22,48%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 22 entreprises sur les 29, qui composent le portefeuille de LFR Inclusion Responsable ISR, soit 76%, ont répondu à la question : « La rémunération variable des membres du Comité Exécutif intègre-t-elle un ou plusieurs objectif(s) lié(s) à la mise en œuvre de la démarche de RSE de l'entreprise ? ». Sur ces 22 entreprises, toutes indiquent fixer des objectifs extra-financiers ou de RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs. Parmi elles, 12 rendent public le ou les objectifs de RSE déterminés et communiquent qu'en termes de montants, cet aspect de la rémunération représente 16,4% du total de la rémunération fixe (soit +8,1 points en progression sur 1 an).

Nous notons une augmentation du taux de réponse des entreprises au cours du temps. De manière générale, les entreprises ayant adopté les meilleures pratiques, ici en termes de gouvernance, sont les plus enclines à intégrer ces aspects et à les communiquer publiquement. La mise en place de critères extra-financiers à atteindre dans le cadre des politiques de rémunérations des dirigeants exécutifs incitent à une **transition du modèle d'affaires**. En effet, ce dernier est amené à être davantage lié au monde dans lequel il s'inscrit et des enjeux de développement durable que nul ne peut ignorer aujourd'hui.

L'intégration de tels critères constitue, par conséquent, un **moyen d'amoindrir les risques de durabilité** par la mise en place d'outils de suivi des pratiques RSE concrètes dans l'intérêt de l'entreprise, de ses membres exécutifs et de l'ensemble des parties-prenantes. En ce sens, La Financière Responsable souhaite que les critères RSE dans les politiques de rémunération soient davantage rendus publics.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

5) Indicateur sur les Droits de l'Homme : la participation au Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies

La Financière Responsable a sélectionné un indicateur faisant ressortir le nombre d'entreprises signataires du [Pacte Mondial](#) par rapport au total de valeurs retenues dans les portefeuilles ou dans l'indice.

Le **Pacte Mondial** est une initiative de l'**Organisation des Nations Unies** lancée en 2000. Il s'agit d'un engagement volontaire en faveur du développement durable pour les entreprises et les organisations à but non lucratif. Les signataires se doivent d'appliquer **les 10 principes de l'initiative** ayant comme sujet :

**NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL**



- les droits de l'Homme
- l'environnement
- le respect des normes internationales du travail
- la lutte contre la corruption.

Les entreprises qui rejoignent et cotisent pour l'initiative s'engagent à promouvoir et à intégrer ces principes dans leur stratégie, à publier un rapport public sur les améliorations effectuées ainsi qu'à soutenir les Objectifs de Développement Durable.

Dans le cadre du Label ISR, La Financière Responsable s'est **fixée un objectif de contribution extra-financière pour LFR IR ISR**. Celui-ci vise à « *encourager la transition vers une économie durable en visant une majorité d'entreprises signataires du Global Compact au sein des fonds. Le Global Compact est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un engagement pour le développement durable, la lutte contre la corruption et le respect des Droits de l'Homme.* ».

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



DROITS DE L'HOMME

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



ENVIRONNEMENT

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

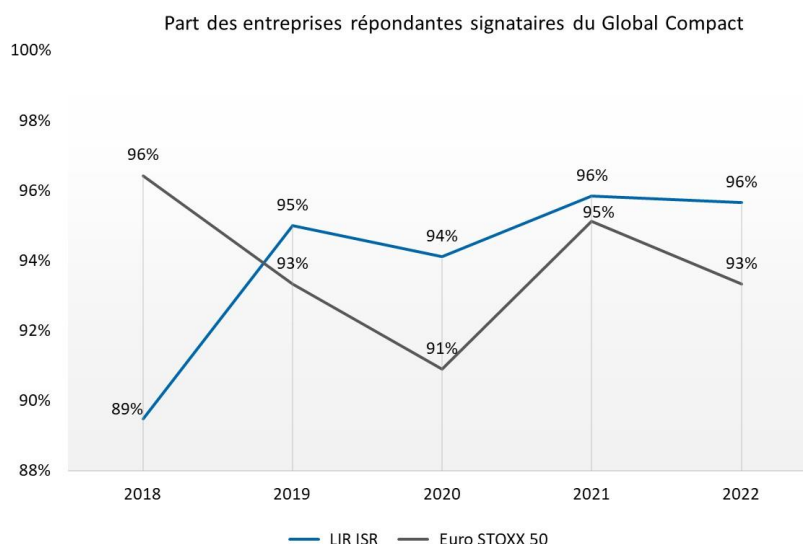
Plus précisément, parmi les 10 Principes du Pacte Mondial, deux abordent directement les aspects relatifs aux **Droits de l'Homme** :

- **Principe 1** : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- **Principe 2** : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.



Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 96% des entreprises du fonds qui ont répondu à la question déclarent participer au Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
LF 7 Inclusion Responsable ISR	66%	69%	59%	83%	79%
Euro Stoxx 50	56%	60%	44%	82%	60%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 79% des entreprises de LFR Inclusion Responsable ISR ont répondu à la question relative à leur participation au Pacte Mondial.

Un engagement plus marqué dans l'initiative se dégage de la part des sociétés répondantes. Le taux de participation au Pacte Mondial, de 96% pour les entreprises du fonds ayant communiqué, est en progression depuis 2020. En 2022, au sein du portefeuille, seul ASML a déclaré ne pas participer au Pacte Mondial.

L'engagement des entreprises intégrées dans LFR IR ISR, dans une démarche de soutien à cette initiative globale visant à adopter des **pratiques vertueuses**, est indispensable à la réduction de l'exposition de nos investissements et de nos clients aux **risques de durabilité**. En effet, de telles entreprises semblent moins à même de subir des risques d'amendes, d'atteinte à la réputation, etc., liés à des pratiques douteuses en termes de droits des travailleurs, sécurité, corruption, etc.

À ce jour, le questionnaire de **l'Empreinte Ecosociale®** sur la thématique des droits de l'Homme couvre essentiellement les aspects relatifs à la **corruption**. Dès 2023, afin d'élargir le périmètre de l'Empreinte Ecosociale® en interrogeant les entreprises sur les mécanismes mis en place contre la traite des êtres humains, le travail des enfants, de remontées d'alertes éthiques, etc. **10 nouveaux indicateurs** ont été mis en place, parmi lesquels :

- Exposition à des opérations et/ou fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants, au travail forcé, exposés à des travaux dangereux en termes de zones géographiques ou de type d'opération.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

- Mise en place de politique de lutte contre la traite des êtres humains, de code de conduite à destination des fournisseurs.
- Nombre de cas de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'Homme au sein de l'entreprise.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de renforcement des moyens permettant de **réduire les risques de durabilité**, tels que définis par le règlement SFDR, tout en participant à la transition.



Cet indicateur sociétal témoigne de l'engagement des entreprises, choisies par La Financière Responsable, dans une démarche de promotion et de collaboration pour proposer un travail décent.

Telle est **la cible 7 de l'ODD n°8** : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et qui stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ». Pour La Financière Responsable, le manquement ou les infractions avérées aux principes de respect des Droits de l'Homme constituent un **motif d'exclusion** de l'univers d'investissement. En ce sens, chaque entreprise analysée fait l'objet d'une recherche en matière de potentielles infractions à la charte internationale.

Annexe 1

Composition de LFR Inclusion Responsable ISR (titres cotés)

Au 29 décembre 2023

Entreprise	Typologie ISR ⁶	Typologie Handicap ⁷	Secteur ⁸	Pays ⁹
Air Liquide	Chef de file	Leader	Matériaux de base	France
Alten	Bon élève	Leader	Technologie	France
ASML	Chef de file	Prometteur	Technologie	Pays-Bas
BNP Paribas	Bon élève	Leader	Sociétés financières	France
Bureau Veritas	Chef de file	Leader	Sociétés industrielles	France
Capgemini	Bon élève	Leader	Technologie	France
Carel Industries	Bon élève	Engagé	Sociétés industrielles	Italie
Compagnie de Saint-Gobain	Chef de file	Prometteur	Sociétés industrielles	France
Crédit Agricole	Bon élève	Leader	Sociétés financières	France
Deutsche Telekom	Bon élève	Engagé	Télécommunications	Allemagne
Hermès	Bon élève	Leader	Consommation discrétionnaire	France
Iberdrola	Chef de file	Leader	Services aux collectivités	Espagne
Interparfums	Elève prometteur	Engagé	Consommation discrétionnaire	France
JCDecaux	Chef de file	Leader	Consommation discrétionnaire	France
Legrand	Bon élève	Leader	Sociétés industrielles	France
L'Oréal	Chef de file	Leader	Consommation discrétionnaire	France
LVMH	Chef de file	Leader	Consommation discrétionnaire	France
Michelin	Chef de file	Leader	Consommation discrétionnaire	France
Novo Nordisk	Bon élève	Leader	Santé	Danemark
Publicis	Chef de file	Leader	Consommation discrétionnaire	France
Relx	Bon élève	Engagé	Consommation discrétionnaire	Royaume-Uni
Safran	Chef de file	Leader	Sociétés industrielles	France
Schneider Electric	Chef de file	Leader	Sociétés industrielles	France
Siemens	Bon élève	Leader	Sociétés industrielles	Allemagne
Sika	Elève prometteur	Prometteur	Sociétés industrielles	Suisse
SPIE	Bon élève	Engagé	Sociétés industrielles	France
STMicroelectronics	Bon élève	Leader	Technologie	France
Symrise	Elève prometteur	Engagé	Santé	Allemagne
Vinci	Bon élève	Leader	Sociétés industrielles	France

La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale « ICB – Industry Classification Benchmark ». Il s'agit de l'ICB 1, nomenclature de niveau 1, qui répartit les sociétés en onze grands secteurs : Pétrole et Gaz, Matériaux de base, Industrie, Biens de consommation, Immobiliers, Santé, Services aux consommateurs, Télécommunications, Services aux collectivités, Société financières, Technologie. Les sociétés qui composent LFR Inclusion Responsable ISR sont également réparties par pays selon le lieu d'implantation du siège social de l'entreprise.

⁶ Selon la méthodologie de Gestion Intégrale® de La Financière Responsable

⁷ Selon la méthodologie développée par les équipes de La Financière Responsable

⁸ Source : Factset

⁹ Source : Factset

Annexe 2

Contenu, fréquence et moyens utilisés par La Financière Responsable pour informer les clients sur les critères pris en compte dans la politique d'investissement

Sur son site Internet, LFR présente son approche de l'Investissement Socialement Responsable, sa politique d'investissement, sa politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG, ainsi que des informations sur ses fonds d'investissements (fiche produit, prospectus, DIC PRIIPS, rapport annuel de gestion, etc.). Sa politique relative aux risques de durabilité, ses politiques d'engagement et de vote ainsi que le récapitulatif de son activité de vote et d'engagement sur le dernier exercice sont disponibles également sur son site à la rubrique dédiée « [Documentation réglementaire ISR/ESG](#) ».

Le **compte rendu ESG**, mis à jour chaque année et publié sur son site internet, présente un échantillon d'indicateurs issus des bases de données Empreinte Ecosociale® et Inclusion Indicators Database-2ID®. Il met en évidence le suivi de la performance extra-financière des fonds dans le cadre des exigences du label ISR et de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat auquel LFR répond sur une base volontaire pour les dispositions qui s'appliquent.

Le **compte-rendu de gestion** intégré au rapport annuel de chaque fonds comprend un récapitulatif de chaque valeur entrée et sortie du portefeuille au cours de l'exercice comprenant des argumentaires sur les aspects extra-financiers. Ce rapport intègre également les entreprises mises sous surveillance, le cas échéant, ainsi que le processus de suivi.

LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR sont des fonds ISR labellisés ouverts au public et ont donc, à ce titre, adhéré au Code de transparence de l'AFG et du FIR. Par conséquent, le **Code de transparence** des fonds est disponible sur le site Internet de La Financière Responsable dans la rubrique dédiée à chaque fonds.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement SFDR, La Financière Responsable met également à disposition sur son site internet :

Pour tous les fonds / l'entité LFR :

- La publication d'information en matière de **durabilité** : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Publication-dinformations-en-matiere-de-durabilite-SFDR-10-LFR-EDD-AS-et-LIR.pdf> ;
- Le rapport **PAI** ou « déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » relatif au périmètre de l'entité : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Declaration-relatives-aux-PAI-sur-les-facteurs-de-durabilite-LFR-ENTITE-2023.pdf>.

Pour LFR Euro Développement Durable ISR :

- L'annexe précontractuelle (« *Annexe III* ») détaillant les caractéristiques environnementales et sociales promues – Article 9 SFDR : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Template-SFDR-9-LFR-EDD.pdf>
- Le rapport périodique – Article 9 SFDR : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/LFR-Euro-Developpement-Durable-ISR-Periodique-SFDR-FR-W.pdf>
- Le rapport PAI ou « déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Declaration-relatives-aux-PAI-sur-les-facteurs-de-durabilite-LFR-EDD-2023.pdf>

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Pour **LFR Actions Solidaires ISR** :

- L'annexe précontractuelle (« *Annexe III* ») détaillant les caractéristiques environnementales et sociales promues – Article 9 SFDR :
<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Template-SFDR-9-LFR-AS.pdf>
- Le rapport périodique – Article 9 SFDR :
<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/LFR-Actions-Solidaires-ISR-Periodique-SFDR-FR-W.pdf>
- Le rapport PAI ou « déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » :
<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Declaration-relative-aux-PAI-sur-les-facteurs-de-durabilite-LFR-AS-2023.pdf>

Pour **LFR Inclusion Responsable ISR** :

- L'annexe précontractuelle (« *Annexe III* ») détaillant les caractéristiques environnementales et sociales promues – Article 9 SFDR :
<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Template-SFDR-9-LFR-IR.pdf>
- Le rapport périodique – Article 9 SFDR :
<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/LFR-Inclusion-Responsable-ISR-Periodique-SFDR-FR-W.pdf>
- Le rapport PAI ou « déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » :
<https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Declaration-relatives-aux-PAI-sur-les-facteurs-de-durabilite-LFR-LIR-2023.pdf>

Pro memoria : depuis 2023, LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR font l'objet d'une **classification SFDR – Article 9**.

LFR communique régulièrement sur son site internet des informations sur l'Investissement Socialement Responsable, la mesure de la donnée ESG ou encore des points d'analyse ESG spécifiques qu'elle relaie sur les réseaux sociaux.

Tous les mois, LFR édite un rapport de gestion chiffré et accompagné d'un commentaire sur la politique de gestion pour les fonds [LFR Euro Développement Durable ISR](#), [LFR Actions Solidaires ISR](#) et [LFR Inclusion Responsable ISR](#). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de La Financière Responsable dans la rubrique de chaque fonds.

Depuis la **refonte du rapport mensuel** en août 2022, il y est fait état, outre les données financières du fonds (performances, indicateurs de risques, répartition des investissements par pays et par secteurs, classement des principales lignes, etc.), de différentes **informations ESG**, dont :

- La répartition du portefeuille suivant la **typologie ISR de LFR** (chefs de file, bons élèves, élèves prometteurs, sous surveillance) ainsi que les éventuelles entreprises placées sous surveillance ;
- Un ensemble d'informations chiffrées intitulé « entreprises analysées » faisant état notamment du nombre de valeurs des différents univers (d'étude, d'investissement et du portefeuille) ainsi que du taux d'exclusion ;
- Une page dédiée aux indicateurs relatifs à chacun des piliers ESG dont ceux contraignants et définis dans le cadre du Label ISR par rapport à l'indice de référence du fonds :
 - Indicateurs **environnementaux** :
 - Empreinte carbone : émissions de gaz à effet de serre en millions de Teq CO₂ ;
 - Intensité carbone : émissions de gaz à effet de serre en millions de Teq CO₂ par millions d'€ de chiffre d'affaires ;
 - Consommation d'eau exprimée en m³/millions d'€ de chiffre d'affaires.

www.la-financiere-responsable.fr

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

- Indicateurs **sociaux** :
 - Taux de croissance annuel des effectifs sur 5 ans ;
 - Taux de féminisation des effectifs.
 - Indicateurs de **gouvernance** :
 - Intégration d'objectifs RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ;
 - Part des entreprises signataires du Global Compact.
- Une page dédiée aux **Indicateurs Handicap** pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR :
- Profil du portefeuille sur les 7 piliers inclusifs ;
 - Taux d'emploi de personnes en situation de handicap ;
 - Part des entreprises ayant associé les syndicats dans la définition de la politique handicap ;
 - Part des entreprises ayant fait appel à des ergonomistes pour l'accessibilité du lieu de travail ;
 - Part des entreprises ayant mis en place un dispositif de référent afin d'aider à l'intégration des personnes en situation de handicap ;
 - Part des entreprises ayant une politique de rétention envers les employés en situation de handicap ;
 - Part des entreprises collaborant avec des ONG dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
 - Part des entreprises sollicitant le Secteur Protégé dans le cadre de leurs achats.
- Une page dédiée à la **durabilité et l'engagement actionnarial** autour des actions d'engagements bilatéral en cours et la thématique ESG abordée, la contribution aux ODD déclarée par les 5 premières lignes du fonds ainsi que la matrice d'évaluation des risques de durabilité des 5 premières lignes du fonds.

Enfin, la **politique de gestion annuelle** permet de citer les nouvelles entreprises du portefeuille, ou celles qui en sont sorties, avec une mention relative aux motifs qui ont contribué à cette décision.

--/--